

## Les priorités de la BEI après le Conseil européen d'Amsterdam

**Source:** Les 40 ans de la Banque européenne d'investissement (1958-1998)- Luxembourg: Banque européenne d'investissement [Prod.], 1998. Banque européenne d'investissement, Luxembourg. - VIDEO (03:14, Couleur, Son original).

**Copyright:** Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/les\\_priorites\\_de\\_la\\_bei\\_apres\\_le\\_conseil\\_europeen\\_d\\_amsterdam-fr-cc40631a-b546-455d-ac3b-d6c8cb7fce2b.html](http://www.cvce.eu/obj/les_priorites_de_la_bei_apres_le_conseil_europeen_d_amsterdam-fr-cc40631a-b546-455d-ac3b-d6c8cb7fce2b.html)



**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016

## Les priorités de la BEI après le Conseil européen d'Amsterdam

Lors du sommet européen d'Amsterdam, les dirigeants de l'Union ont confié à la Banque un mandat actif pour la création d'emplois : le Programme d'action spécial d'Amsterdam. Dans le cadre de la Résolution sur la croissance et l'emploi adoptée lors du sommet d'Amsterdam, il était demandé à la Banque de renforcer ses activités en faveur de la création d'emplois en mettant l'accent, au travers de ses financements, sur un certain nombre de domaines, notamment la santé, l'éducation, l'environnement urbain et surtout les PME innovantes qui opèrent dans le secteur de la haute technologie.